



# East Angus

Ma ville, ma vie

## VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 3 mai 2021 à 19h par vidéoconférence.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.30 du règlement de zonage numéro 745, relativement à la hauteur maximale d'une clôture dans la cour avant secondaire, afin d'autoriser une hauteur de 1,52 mètre au lieu 1,22 mètre.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-15 et comprend le lot numéro 6 372 896 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 222, rue Haute-Rive à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, en transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard lundi le 3 mai 2021 à 16 h**, soit par la poste à : Secrétaire-trésorier, Ville de East Angus, 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0 ou par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : [tresorerie.eastangus@hsfgc.ca](mailto:tresorerie.eastangus@hsfgc.ca). Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce seizième jour du mois d'avril 2021.

BRUNO POULIN, CPA CMA  
Secrétaire-trésorier